



Office fédéral de l'agriculture
M. Manfred Bötsch, directeur
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne

Par mail à geko.blw@evd.admin.ch

Lausanne, le 4 février 2010
WW/cc

Enveloppes financières agricoles pour 2012 et 2013

Monsieur le Directeur,

En confirmation et en complément de notre position exprimée oralement lors de l'audition sous forme de conférence du 20 janvier dernier, nous vous transmettons nos remarques sur le dossier susmentionné.

Remarques générales

Nous regrettons le délai très court pour cette audition. Nous avons cependant pu requérir l'avis des Chambres d'agriculture de Suisse romande que nous incluons dans notre prise de position.

Sur le fond, nous entrons en matière sur les enveloppes financières proposées. Nous avons cependant un certain nombre de remarques à formuler dans la perspective de la rédaction du message à l'attention du Parlement que nous vous communiquons ci-après, en suivant la systématique de votre rapport.

2.1. Situation du revenu de l'agriculture

Bien que le tableau 1 présente la situation du revenu de travail par UTAF pour l'ensemble des exploitations analysées, il n'est pas acceptable de prendre le 4^{ème} quartile comme référence pour les exploitations satisfaisant aux critères de durabilité et de performance économique. A ce sujet, nous relevons la présentation particulièrement tendancieuse de cet élément en page 18 du rapport « L'agriculture suisse en mouvement - Bilan de 10 ans de nouvelle loi sur l'agriculture » où seule la situation économique du 4^{ème} quartile est mise en évidence. Il n'est pas possible de justifier de la réussite d'une politique agricole qui exclut 75% des exploitations (et même 100% en montagne) de la comparaison avec le salaire de référence moyen. La manière de communiquer de l'OFAG sur la situation économique de l'agriculture est à revoir avec davantage d'objectivité. Depuis l'an 2000, le revenu du travail par UTAF a stagné, sous réserve des fluctuations liées aux conditions de l'année, ceci malgré une évolution structurelle

annuelle de l'ordre de 1.8%. Nous attendons au moins de la politique agricole que l'évolution structurelle permette des gains de productivité qui se traduisent par une augmentation réelle du revenu agricole. Pour nous, la référence pour juger de la réussite économique de la politique agricole doit être fixée à 50% des exploitations et non à 75%.

2.3. Evolution structurelle socialement supportable

Nous constatons que la figure 3 fait état des sondages faits par l'Institut gfs-Zürich. Depuis le 28 novembre dernier, la crédibilité de cet Institut est sérieusement remise en cause !

Nous relevons encore qu'il est normal que le % de l'évolution structurelle marque un ralentissement au fur et à mesure que le nombre d'exploitations diminue, sous peine de voir ce nombre arriver une fois à zéro !

3.1. Orientation stratégique

Compte tenu de la situation économique de l'agriculture, il faut tout mettre en œuvre pour exclure les enveloppes financières proposées du programme de consolidation 2010 du budget de la Confédération (= programme d'économie). Outre l'argument ci-dessus, nous faisons aussi référence au tableau 5 qui illustre la baisse continue des dépenses pour l'agriculture et pour l'alimentation par rapport aux dépenses totales de la Confédération. Les montants proposés pour les enveloppes financières ramènent cette part à 5,7%, ce qui indique bien le désengagement financier de l'agriculture par rapport à d'autres postes de dépenses fédérales.

Nous prenons note qu'il ne sera pas proposé de modifications législatives d'ici 2013. Nous approuvons ce principe. Par contre, nous estimons qu'au niveau de certaines ordonnances d'application, des corrections sont nécessaires. C'est volontiers que nous vous fournirons, le moment venu, des propositions en la matière.

Vos prévisions indiquent que le prix des produits agricoles ne changera guère en 2012 et 2013. Pour cela, il est indispensable de ne pas modifier durant cette période les mesures et le niveau de protection à la frontière. Par contre, vous estimez que le prix des moyens de production continuera d'augmenter, ce qui n'est pas sans nous inquiéter. Un des credos de la cheffe du Département de l'économie est de lutter contre « l'Ilot de cherté » en Suisse. Il serait pour le moins judicieux que l'agriculture puisse aussi bénéficier de la baisse des prix pour ses moyens de production. Nous en profitons pour signaler que l'administration elle-même, au niveau cantonal et fédéral, contribue à l'augmentation des frais de production avec la mise en œuvre de 5 modules « Aide à l'exécution concernant la protection de l'environnement dans l'agriculture » qui impliquent de nouvelles contraintes ou obligations pour les exploitations paysannes. Nous vous prions de veiller, dans ces modules, à la suppression de toute nouvelle disposition entraînant des nouvelles charges pour l'agriculture.

3.2. Montant et composition des 3 enveloppes financières

Nous approuvons les montants proposés pour 2012 et 2013 ainsi que la répartition entre les 3 enveloppes. Ils ne sauraient en aucun cas être diminués (voir point 3.1). Au contraire, nous estimons qu'ils devraient être indexés au renchérissement.

3.2.1 Enveloppe financière pour la promotion des ventes

Cette enveloppe est à détailler davantage en faisant apparaître la répartition à l'intérieur de l'enveloppe (soutien au marché par type de production, promotion des ventes, etc.). Les

mesures de soutien dans le secteur des grandes cultures ne doivent pas être réduites. Au contraire, elles doivent être augmentées dans le sens demandé par la FSPC.

Pour la production laitière, nous nous opposons catégoriquement à la baisse annoncée de la contribution pour le lait transformé en fromage. Pour éviter cette baisse, nous vous prions d'étudier la possibilité de supprimer ou de diminuer la contribution pour les fromages produits industriellement avec des laits dits « supplémentaires » ou pour des fromages produits exclusivement pour le marché suisse, notamment les fromages allégés. Une alternative serait de modifier la part de la contribution de non-ensilage (3 cts) et la part de la contribution « générale » (15 cts) au profit de la première.

En ce qui concerne la stratégie Qualité, même si le concept actuel reste très vague, nous en soutenons le principe. Toutefois, nous nous opposons à ce que les moyens actuels pour la promotion des ventes soient affectés à des mesures liées à la stratégie Qualité.

Enfin, concernant les moyens découlant de la loi sur les produits agricoles transformés, il n'y a pas lieu d'anticiper les effets d'un éventuel accord OMC ou ALEA. Ces instruments doivent être conservés le plus longtemps possible.

3.2.3 Enveloppe financière destinée aux paiements directs

Ici aussi, une présentation plus détaillée sous forme de tableau de l'affectation des moyens est nécessaire. Nous vous invitons à ne pas modifier la répartition actuelle entre la part de paiements directs généraux et de paiements directs écologiques. Toute demande dans ce sens des milieux écologiques est à rejeter. Au contraire, et dans le but de maintenir une agriculture productive en Suisse, la répartition serait à revoir au profit des paiements directs généraux.

4. Conséquences

La figure 6 nous a particulièrement interpellés. Il n'est pas acceptable que, malgré le maintien des enveloppes financières pour 2012 et 2013, le revenu sectoriel passe 2,8 milliards de francs à 2,45 mia en 2013 (-350 mio). Avec le programme de consolidation 2010, ce revenu sectoriel se verrait d'ailleurs amputer de 100 mio supplémentaires. Cette baisse est d'autant plus incompréhensible que vous mentionnez au point 3.1 que les prix ne changeront guère en 2012 et 2013.

Nous avons pris note, lors de l'audition, que ce tableau serait revu.

6. Perspectives

Il est prématuré d'entamer en 2010 déjà les travaux sur les réformes envisagées pour 2014 – 2017. En effet, 2 éléments-clés pour ces réformes, soit l'issue des négociations OMC et ALEA ne seront pas connues cette année encore. Dans ce sens, il faut plutôt envisager une nouvelle période 2014-2015 avec une reconduction des enveloppes 2012-2013.

Conclusions

Nous résumons notre position comme suit :

- oui aux enveloppes financières proposées,
- non à une réduction dans le cadre du programme de consolidation 2010,
- présentation plus objective du bilan économique de la politique agricole,

- maintien de la répartition actuelle entre les enveloppes,
- données détaillées sur les enveloppes pour la promotion de la production et des ventes et pour les paiements directs,
- réexamen de l'utilisation des moyens liés à la contribution pour le lait transformé en fromage, sans pénaliser les filières organisées (fromages AOC en particulier),
- pas de diminution des moyens pour la promotion des ventes au profit de la stratégie qualité,
- maintien ou même augmentation de la part des paiements directs généraux,
- statu quo en ce qui concerne la protection à la frontière,
- pas d'augmentations des frais de production liées à des contraintes administratives,
- amélioration indispensable du revenu agricole d'ici 2013,
- pas d'anticipation d'éventuels accords OMC ou ALEA.

Ces éléments sont à intégrer dans le message à l'attention du Parlement.

En vous remerciant d'avoir pu quelque peu développer par écrit les arguments présentés lors de l'audition sous forme de conférence, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus cordiales.

AGORA

Le directeur :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Willener'.

Walter Willener